

Autorisation FINMA des gestionnaires de fortune : les leçons des premières demandes

Stephanie Hodara El-Bez,

Avocate associée,
Altenburger legal + tax, Genève

Taulant Avdija,

Avocat, Responsable Regulatory
& Compliance Suisse romande,
BDO SA, Genève

9.00 Quelles leçons tirer du traitement des premières demandes d'autorisation par la FINMA ?

- Que montrent les dossiers de demande d'autorisation :
 - Pièces manquantes ou insatisfaisantes
 - Mauvaise compréhension des questions et demandes contenues dans le questionnaire FINMA - Que faut-il corriger, quels enseignements pour les gestionnaires qui n'ont pas encore soumis leur demande ?
- Quelles questions supplémentaires pose la FINMA : sur quels sujets ?
 - Dans quels cas la FINMA pose-t-elle des questions supplémentaires ?
 - Quelles sont les questions récurrentes ?
 - Le questionnaire FINMA va-t-il évoluer ?
 - Faut-il anticiper les questions supplémentaires et apporter les réponses d'avance, avant que la FINMA pose les questions, et sous quelles rubriques ?

Stephanie Hodara El-Bez

9.40 La FINMA est-elle en retard sur le traitement des demandes d'autorisation ?

- Faut-il déposer sa demande plus tôt afin d'être certain que l'autorisation soit obtenue avant fin 2022 ?

Stephanie Hodara El-Bez

10.00 Pause-café

10.20 La FINMA a communiqué sur ce qu'elle considère être des modèles d'affaires risqués : quelles sont les conséquences en termes organisationnels pour les gérants dont le modèle d'affaire est risqué selon la FINMA ?

- Quels sont les modèles d'affaires présentant des risques élevés selon la FINMA ?
- Quel impact cette catégorisation à risque élevé a-t-elle sur l'organisation à mettre place au sein d'une société de gestion de fortune ?

Stephanie Hodara El-Bez

11.00 La prévention des conflits d'intérêt : un problème récurrent dont s'inquiète la FINMA dans le cadre des demandes d'autorisation

- Les conflits d'intérêt dans la LFin et dans la LSF
- Les inquiétudes de la FINMA au niveau des conflits d'intérêts
- Les inquiétudes de la FINMA relatives aux rétrocessions
- Les conflits d'intérêt générés par l'emploi/ (l'abus ?) des AMC

Taulant Avdija

11.40 Fin de la conférence

GENÈVE, JEUDI 14 OCTOBRE 2021, MANDARIN ORIENTAL GENEVA

INFORMATION & INSCRIPTION

Tel: +41 22 849 01 11
Fax: +41 22 849 01 10
info@academyfinance.ch
Academy & Finance SA
PO Box 6069, CH-1211 Genève 6
www.academyfinance.ch

PRIX

520 CHF (+ TVA 7.7%).
Gestionnaires de fortune de l'ASG: 380 CHF
Autres gestionnaires de fortune : 420 CHF
Inscriptions supplémentaires de la même société : -50%

PAIEMENT

Une facture vous sera envoyée à la suite de votre inscription. Le paiement est effectué par virement ou par carte de crédit.

☐ Oui je souhaite m'inscrire au séminaire "Autorisation FINMA des gestionnaires de fortune : les leçons des premières demandes" le 14 octobre 2021.

☐ Je souhaite participer online sur Zoom

Nom et prénom

Fonction

Société.....

Adresse

Code postal et ville

Tel Fax.....

E-mail.....

Date Signature.....